

En Auxerrois, le covoiturage fonctionne comme un bus (89)

07/04/2017 Stéphanie Le Dantec

ENVIRONNEMENT - ENERGIE - TRANSPORTS

YONNE (89)



© DR | Les arrêts entre Auxerre et Appoigny

Depuis octobre 2016, une offre de covoiturage quotidien et de courte distance est testée par la communauté de l'Auxerrois. Animé par le délégataire des transports publics de l'agglomération, ce service expérimental vise à pallier l'absence de dessertes en milieu périurbain à un moindre coût pour la collectivité. Une idée qui doit faire encore son chemin.

Située à 8 km de la ville-centre, Appoigny (3.200 habitants) est l'une des plus importantes communes de l'agglomération auxerroise (29 communes). "La commune ne dispose pas de ligne de transport régulière, explique le maire, Alain Staub, également vice-président de

l'intercommunalité en charge des transports, de la mobilité et des déplacements doux. En complément du transport à la demande et des navettes scolaires, nous misons sur la participation des automobilistes pour développer collectivement un nouveau service et avons décidé de tester un dispositif entre Auxerre et Appoigny." L'idée est d'exploiter au maximum les déplacements domicile-travail des automobilistes. Proposé par le délégataire des transports publics de l'agglomération, et nommé **Fleetme**, ce service expérimental vise à tirer parti des déplacements domicile-travail des automobilistes

Voitures particulières à la place du bus

Sur un axe routier emprunté par 20.000 véhicules par jour entre Auxerre et Appoigny, le dispositif offre un service de covoiturage pensé selon les principes d'une ligne de bus. Concrètement, Fleetme recense les trajets réguliers de covoiturage proposés par des particuliers, sur des itinéraires prédéfinis, durant des plages horaires pré-établies, et avec des arrêts correspondant aux principales dessertes des lignes de bus de la ville-centre.

Covoitureurs et covoiturés sont mis en relation via l'application : le conducteur renseigne ses trajets habituels, tandis que le covoituré réserve ses trajets en quelques clics. Par ailleurs, l'application mobile permet une géolocalisation en temps réel.

Alignement sur les tarifs des transports collectifs

Pour le covoituré, le service est compris dans l'abonnement au réseau de transports publics. S'il n'est pas abonné, le prix du trajet s'aligne sur celui du titre de transport public, soit 1,20 €. Les conducteurs sont indemnisés à chaque trajet déclaré, de 50 centimes par trajet effectué à vide jusqu'à 2 € pour trois passagers. Le paiement s'effectue chaque mois par virement sur le compte bancaire du conducteur.

Ce nouveau service n'engendre aucun coût direct pour la collectivité, hormis un effort de promotion. Pour l'opérateur privé, cette expérimentation menée simultanément à Beauvais, Avignon et Grenoble est un point d'appui pour se positionner sur le marché du covoiturage dynamique quotidien.

Distribution de flyers sur l'axe routier concerné

En sus des moyens de communication classiques (magazines et sites internet des collectivités, presse locale...), les usagers potentiels ont été directement informés par une distribution de flyers sur l'axe routier concerné.

Lors du lancement, une réunion d'information a réuni environ 70 conducteurs et une quarantaine d'usagers intéressés. "Cette bonne participation démontre que ce service répond à un besoin", constate l'élu.

Après quatre mois, des pistes d'amélioration à creuser

"Une dizaine de personnes seulement se sont inscrites durant les quatre premiers mois de l'expérimentation", poursuit l'élu, qui constate un écart important entre les envies exprimées et leur concrétisation. Une réunion a été organisée en février 2017 avec les utilisateurs dans le but de trouver des pistes d'amélioration. Le frein le plus souvent évoqué est l'obligation de suivre le parcours d'un trajet prédéfini. Le système de réservation en ligne doit aussi être simplifié et plus ergonomique. Enfin, la communication doit être intensifiée et s'appuyer davantage sur le bouche-à-oreille ainsi que les réseaux sociaux pour atteindre un changement d'échelle indispensable au bon fonctionnement du service.

Contacts

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

6 bis place Maréchal Leclerc

89000 Auxerre

Tél. : 03 86 72 20 60

Nombre d'habitants : 142000

Nombre de communes : 29

Nom de la commune la plus peuplée : Auxerre (37500 hab.)

Alain Staub

Vice-président en charge des transports, de la mobilité et des déplacements doux